



**UNION BELGE CONTRE LES NUISANCES DES AVIONS – [ubcna@skynet.be](mailto:ubcna@skynet.be)**

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Au nom du Conseil d'Administration de l'Union Belge Contre les Nuisances des Avions - UBCNA-, je vous souhaite de tout coeur une excellente nouvelle année 2009, sans vent et certainement sans rafales imaginaires.

En espérant que les efforts du Gouvernement Fédéral en vue d'une meilleure objectivité dans le dossier des nuisances sonores subies par tous les riverains de l'Aéroport de Bruxelles se concrétisent par une organisation équitable et non discriminatoire des survols en prenant en compte tous les mouvements depuis toutes les pistes. L'UBCNA défend le respect d'un équilibre harmonieux entre l'environnement et le trafic aérien, mais seul un aéroport totalement contrôlé et respectueux de toutes les normes et **de tous les jugements** peut être exploitable à moyen terme.

Je remercie tous ceux qui - depuis la création de l'UBCNA en 1991 - ont appuyé et défendu sereinement nos nombreuses revendications, et je suis convaincu que le nouveau Président de l'UBCNA, l'ancien Ministre Didier Gosuin, Député-Bourgmestre d'Auderghem, assumera avec talent la continuité du travail formidable accompli par l'UBCNA depuis sa création. Excellente nouvelle année 2009 à tous.

**Jacques Vandenhoute, Président-Fondateur de l'UBCNA, Sénateur honoraire, Bourgmestre honoraire**

**L'UBCNA continuera PLUS QUE JAMAIS son combat en 2009**

**Réaction de l'UBCNA après l'accord aéroportuaire du vendredi 19 décembre 2008**

L'UBCNA a pris connaissance avec un certain étonnement des avancées qui auraient été effectuées dans le cadre du dossier des nuisances aériennes à Bruxelles-National, et constate qu'en pleine crise Fortis et Kaupthing, le Secrétaire d'Etat Schouppe arrive avec un point économiquement moins crucial que celui des Banques

Au niveau exact du contenu de l'accord, l'UBCNA remarque :

- que le Gouvernement ne tient toujours pas compte de diverses décisions de justice favorable à Bruxelles et sa périphérie Est, de ce fait, toutes les décisions de justice sans exception doivent être intégralement respectées ( aucun abus dans l'usage de la piste d'atterrissage 02, rehaussement immédiat des normes de vent à 8 noeuds sans rafales sur la piste 25R, fin des infractions pour non respect des normes de bruit bruxelloises )
- qu'il n'y a aucune raison de ne pas revenir à une norme de vent de 8 noeuds sans rafales uniquement sur la piste 25R, norme qui a été utilisée pendant 30 ans sans contestation, sans accident, sans condamnation en justice. La sagesse impose de revenir à une norme de 8 noeuds uniquement sur la piste 25R et de rendre le caractère secondaire et de dépannage à la piste transversale 02/20
- que les nuits et le weekend, les vols seront répartis équitablement 50/50 entre les pistes 20 et 25R malgré le fait qu'à aucun moment la **SECURITE** des opérations aériennes n'ait été prise en considération, du fait que la **piste 20 est LA moins bien équipée** et qu'elle croise dangereusement les deux pistes 25
- que le fait que la piste 02/20 est moins bien équipée, plus courte, et plus dangereuse ne soit toujours pas pris en considération. Il faudra qu'on nous explique à quel titre Diegem - et uniquement Diegem - devrait être moins survolée le samedi et le dimanche alors que les autres communes ne bénéficient pas d'une telle protection
- que les quotas de bruit sont enfin réduits de jour comme de nuit, première mesure concrète vers une élimination progressive de tous les avions anciens, bruyants et polluants
- que le nombre de vols de nuit est réduit, mais qu'il manque toujours le courage politique de limiter le nombre de vols de jour, car une fois de plus seul l'Open-VLD s'oppose à cette limitation logique de l'activité aéroportuaire à Bruxelles-National, qui doit devenir un aéroport régional européen à trafic limité
- que les études sur l'augmentation des normes de vent et les améliorations des routes vont être entamées mais en présence des experts des membres du Kern, ce qui est un gage de neutralité et d'objectivité. Il conviendra de définir désormais ce qu'est une rafale de vent, comment on mesure le vent et les modalités de changement de piste en se basant sur des mesures concrètes de vent en temps réel et non sur des prévisions ou estimations de vent
- qu'il serait enfin temps que les riverains du Noordrand, qui sont les moins survolés de tous, arrêtent de crier au scandale qu'ils seraient les victimes d'un plan de concentration qui n'a jamais existé. Que le Noordrand se rende compte qu'à chaque utilisation de la piste d'atterrissage 02 ils ne sont plus du tout survolés, et que le samedi et le dimanche, on leur retire 20 % du trafic total, soit la route vers Chièvres qui est déplacée du Ring vers le centre de Bruxelles par la route Chabert, le maintien de la route Chabert est inacceptable au nom de la répartition équitable

car cela crée un avantage disproportionné pour le seul Noordrand ( signalons que la route du Ring qui est remplacée par la route Chabert le weekend, survole le territoire de Liedekerke, la commune d'Etienne Schouppe )

En conclusion, c'est un premier pas timide vers un règlement définitif de ce dossier empoisonné par Bert Anciaux et Etienne Schouppe. C'est enfin le retour vers un peu plus d'objectivité dans l'organisation des vols à Bruxelles-National. Mais il y a encore du travail sur la planche, et connaissant la tenacité et la compétence de certains experts représentant les Vice-Premiers Ministres, l'UBCNA pense qu'il sera possible d'y arriver.

#### Nouvelle Utilisation des pistes :

Semaine, jour : rien de changé : 25R tant que le vent arrière n'y dépasse pas les 7 noeuds rafales incluses

Nouveau : Nuits du lundi au mardi, mardi à mercredi, mercredi à jeudi et jeudi à vendredi : mixte 20/25R ( 20 pour les départs vers Huldenberg, 25R pour les départs vers Chièvres, Nicky, Helen et Denut = 50 % des décollages sur la 25R et 50 % des décollages sur la 20 )

Nouveau : Nuit du vendredi au samedi : uniquement des décollages autorisés entre 23.00 et 01.00 heures du matin sur 25R dès 31 mars 2009, Nuit du samedi au dimanche : uniquement des décollages autorisés entre 23.00 et 00.00 heure du matin sur 25L dès 31 mars 2009, Nuit du dimanche au lundi : uniquement des décollages autorisés entre 23.00 et 00.00 heure du matin sur 20 dès 31 mars 2009 MAIS pas d'interdiction des atterrissages de nuit ni de limitation des atterrissages certaines nuits

Samedi 16.00 à 23.00 heures : NOUVEAU : mixte 20/25R

Dimanche 06.00 à 16.00 heures : NOUVEAU : mixte 20/25R

#### Nombre de vols de nuit autorisés dès le 1er janvier 2009 :

maximum 16.000 par an ( contre 25.000 ), maximum 5.000 décollages par an ( contre 10.000 ) et maximum 11.000 atterrissages par an ( contre 15.000 ) = pas assez de mesures contre les atterrissages de nuit ( 02 !!! )

#### Quota individuel de bruit des avions dès le 31 mars 2009 :

23.00 à 06.00 heures : QC 8,0 atterrissage et décollage ( contre QC 12 actuellement )

06.00 à 07.00 heures : QC 12,0 atterrissage et décollage ( contre QC 24 actuellement )

07.00 à 21.00 heures : QC 48,0 décollage et QC 24,0 atterrissage ( contre aucune limite actuellement )

21.00 à 23.00 heures : QC 24,0 décollage et QC 12,0 atterrissage ( contre aucune limite actuellement )

Normes de vent et Routes de décollage : aucun changement temporairement

Nombre de vols de jour : aucune fixation d'une limite maximale des mouvements ( chiffre 2007 : 256.000 mouvements annuels à Bruxelles-National, dont 25.000 vols de nuit et volonté de l'exploitant aéroportuaire d'augmenter vers 350.000 à 400.000 vols annuels.

## **VOTRE ADRESSE MAIL EST TRES IMPORTANTE !**

L'UBCNA adresse régulièrement des messages d'information, de nombreux communiqués de presse et relaye les avis émanant de riverains, d'autres associations ou de mandataires politiques.

Si vous souhaitez recevoir rapidement ces précieux renseignements, nous vous invitons à nous communiquer votre adresse de courrier électronique que nous ajouterons dans nos listes d'envoi et vous serez ainsi tenus informés, presque en temps réel, de l'actualité et des actions entreprises par l'UBCNA.

Nous vous proposons donc d'envoyer vos coordonnées et l'adresse mail à laquelle vous souhaitez être contactés à notre nouvelle adresse de courrier électronique : **ubcna@skynet.be**

### **RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS UBCNA 2009**

*Membre sympathisant*

15 € (minimum)

**Membre adhérent**

25 € (minimum)

*Membre d'honneur*

50 € (minimum)

**A verser sur le compte ING de l'UBCNA : 310-0776112-04**

*Les actions, recours en justice, travaux, publications et autres missions de défense des riverains des aéroports de Belgique entrepris par l'UBCNA ne pourraient être ce qu'ils sont depuis 18 ans sans le soutien et l'appui financier de ses membres.*

*Que ce soient les communes ou les riverains victimes des nuisances d'avions, votre aide financière est indispensable pour assurer les missions de l'UBCNA.*

*D'avance, nous vous remercions très sincèrement de nous soutenir financièrement.*